



Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 10 avril 2025 - 18H30**  
**Salle Étable - La Lombardière**

**Délibération n°CC\_2025\_072**  
**Finances - Fonds de solidarité aux communes - Attribution des fonds de concours 2025 - Modification des attributions des fonds de concours 2024**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*

*Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BONNET*

**Étaient présents :**

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MOINE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

**Ayant donné pouvoir :**

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Patrick OLAGNE

**Absents ou excusés :**

Olivier DE LAGARDE, Romain EVRARD

Le quorum est atteint.

**Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :**

Par délibération n°2021-316 du 27 septembre 2021, le Conseil communautaire a décidé la mise en place d'un fonds de solidarité au bénéfice de ses communes membres, pour une durée de 6 ans à compter de 2021, afin de soutenir les projets d'investissement s'inscrivant dans le projet de territoire ou concourant à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Une enveloppe financière de 4,2 millions d'euros est ouverte sur le mandat 2021-2026.

➤ S'agissant de la modification des attributions de fonds de concours 2024 :

Par délibération n°2024-104 du 27 juin 2024, il a été attribué à la commune de Monestier un fonds de concours à hauteur de 4 570,40 € pour un projet d'étude de logement de ferme communale. La commune de Monestier demande :

- L'abrogation de l'attribution de ce fonds de concours pour cause d'abandon du projet
- La restitution de la somme attribuée sur l'enveloppe globale de fonds de concours de la commune.

Le solde 2025 de l'enveloppe de fonds de concours de la commune de Monestier pour le mandat 2021-2026, est ainsi relevé à hauteur de 118 454,78 €.

Par cette même délibération, il a été attribué à la commune de Serrières un fonds de concours à hauteur de 44 378,00 € pour un projet de rénovation énergétique des Cités Bellerives. La commune de Serrières demande :

- L'abrogation de l'attribution de ce fonds de concours pour cause de modifications des montants
- La restitution de la somme attribuée sur l'enveloppe globale de fonds de concours de la commune.

Le solde 2025 de l'enveloppe de fonds de concours de la commune de Serrières pour le mandat 2021-2026, est ainsi relevé à hauteur de 162 000 €.

Enfin, la délibération suscitée, avait également attribué à la commune de Vinzieux un fonds de concours à hauteur de 50 000 € pour un projet de réhabilitation de l'ancienne école et d'aménagement du centre bourg. La commune de Vinzieux demande :

- L'abrogation de l'attribution de ce fonds de concours pour cause de modifications des montants
- La restitution de la somme attribuée sur l'enveloppe globale de fonds de concours de la commune.

Le solde 2025 de l'enveloppe de fonds de concours de la commune de Vinzieux pour le mandat 2021-2026, est ainsi relevé à hauteur de 134 577,57 €.

➤ S'agissant de l'attribution des fonds de concours 2025 :

Pour les fonds de concours 2025, il était ouvert la possibilité aux communes de déposer leur dossier au plus tôt afin d'attribuer rapidement les premiers dossiers de fonds de solidarité.

Seize communes ont sollicité l'agglomération sur ce début d'année, et ont ainsi déposé 36 dossiers de demandes de fonds de concours pour un montant prévisionnel global de 975 303,80 € comme détaillés ci-après :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250414-CC\_2025\_072-DE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Communes ayant déposé un dossier	objet de l'opération	Montant des travaux HT - Dépenses	montant des subventions à percevoir - Recettes	reste à charge communes (dépenses-recettes)	aide maximale critère atteinte des 80% d'aide publiques maximum	Aide maximale critère atteinte de 50% du reste à charge (4)	Aide maximale solde de l'enveloppe sur le mandat	Fonds de concours attribué
ARDOIX 1	Projet 1 : Requalification de l'espace public du champ de la liberté	345 000,00 €	103 500,00 €	241 500,00 €	172 500,00 €	120 750,00 €	22 588,68 €	22 588,68 €
BOGY	Projet 1 : Enfouissement du réseau électrique	301 145,58 €	164 932,97 €	136 212,61 €	75 983,49 €	68 106,31 €	87 414,24 €	68 106,31 €
BOGY 2	Projet 2 : Voirie 2025	86 400,00 €	34 560,00 €	51 840,00 €	34 560,00 €	25 920,00 €	19 307,93 €	19 307,70 €
BOULIEU 1	Extension de l'aire de jeux communale du Lion d'Or	112 100,00 €	- €	112 100,00 €	89 680,00 €	56 050,00 €	21 846,73 €	21 846,73 €
BROSSAINC 1	Projet 1 : Réfection voirie suite inondations	155 887,10 €	- €	155 887,10 €	124 709,68 €	77 943,55 €	81 467,61 €	77 943,55 €
BROSSAINC 2	Projet 2 : Changement des volets de l'école	4 966,84 €	- €	4 966,84 €	3 973,47 €	2 483,42 €	3 524,06 €	2 483,42 €
COLOMBIER LE CARDINAL 1	Projet 1 : Aménagement de la place du village	212 891,00 €	- €	212 891,00 €	170 312,80 €	106 445,50 €	162 000,00 €	106 445,50 €
COLOMBIER LE CARDINAL 2	Projet 2 : Rénovation église	33 260,00 €	- €	33 260,00 €	26 608,00 €	16 630,00 €	55 554,50 €	16 630,00 €
COLOMBIER LE CARDINAL 3	Projet 3 : Réaménagement cuisine communale	19 919,00 €	- €	19 919,00 €	15 935,20 €	9 959,50 €	38 924,50 €	9 959,50 €
QUINTENAS	Matériels divers / Voirie / Informatique	56 991,57 €	15 315,80 €	41 675,77 €	30 277,46 €	20 837,89 €	15 461,41 €	15 461,41 €
SAINTE CLAIR	Projet 1 : Enfouissement des réseaux centre bourg lieu dit Combes	42 483,60 €	- €	42 483,60 €	33 986,88 €	21 241,80 €	109 532,20 €	21 241,80 €
SAINTE CLAIR 2	Projet 2 : divers aménagements de voirie et chemins	129 203,16 €	12 453,80 €	116 749,36 €	90 908,73 €	58 374,68 €	88 290,40 €	58 374,68 €
SAINTE JACQUES D'ATTICIEUX 1	Projet 1 : Voirie Goudron	60 526,29 €	- €	60 526,29 €	48 421,03 €	30 263,15 €	116 063,97 €	30 263,15 €
SAINTE JACQUES D'ATTICIEUX 2	Projet 2 : Voirie Chemin	57 580,00 €	- €	57 580,00 €	46 064,00 €	28 790,00 €	85 800,82 €	28 790,00 €
SAINTE JACQUES D'ATTICIEUX 7	Projet 7 : Ordinateurs portables Ecole	900,00 €	- €	900,00 €	720,00 €	450,00 €	57 010,82 €	450,00 €
SAINTE JACQUES D'ATTICIEUX 8	Projet 8 : Cimetière	13 290,00 €	- €	13 290,00 €	10 632,00 €	6 645,00 €	56 560,82 €	6 645,00 €
SAINTE JULIEN DE VOCANCE 1	Programme de Voirie 2025	35 817,58 €	5 000,00 €	30 817,58 €	23 654,06 €	15 408,79 €	35 957,91 €	15 408,79 €
SAINTE MARCEL LES ANNONAY 1	Projet 1 : Travaux de voirie suite aux inondations	33 930,00 €	13 572,00 €	20 358,00 €	13 572,00 €	10 179,00 €	64 924,08 €	10 179,00 €
SAINTE MARCEL LES ANNONAY 2	Projet 2 : Equipements de la salle culturelle	2 434,36 €	- €	2 434,36 €	1 947,49 €	1 217,18 €	54 745,08 €	1 217,18 €
SAINTE MARCEL LES ANNONAY 3	Projet 3 : Aménagement de l'espace d'accueil de la bibliothèque municipale	4 864,53 €	- €	4 864,53 €	3 891,62 €	2 432,27 €	53 527,90 €	2 432,27 €
SAINTE MARCEL LES ANNONAY 4	Projet 4 : Acquisition d'un godet pour le tracteur municipal	11 200,00 €	- €	11 200,00 €	8 960,00 €	5 600,00 €	51 095,63 €	5 600,00 €
SAINTE MARCEL LES ANNONAY 5	Projet 5 : Réhabilitation de la salle polyvalente - tranche 2	839 151,00 €	300 000,00 €	539 151,00 €	371 320,80 €	269 575,50 €	45 495,63 €	45 495,63 €
SERRIERES 1	P1 Rénovation énergétique des cités Bellevives	268 502,00 €	162 818,00 €	105 684,00 €	51 983,60 €	52 842,00 €	162 000,00 €	51 983,60 €
SERRIERES 2	P2 Rénovation énergétique écoles	348 614,00 €	224 892,00 €	123 722,00 €	53 999,20 €	61 861,00 €	110 016,40 €	53 999,20 €
SERRIERES 3	P3 Rénovation d'un local commercial rue Seyve Buisset	156 154,00 €	94 846,00 €	61 308,00 €	30 077,20 €	30 654,00 €	56 017,20 €	30 077,20 €
SERRIERES 4	P4 Aménagement et reprofilage bas port	57 000,00 €	20 000,00 €	37 000,00 €	25 600,00 €	18 500,00 €	25 940,00 €	18 500,00 €
SERRIERES 5	P5 Rénovation de 2 appartements cités Florales	21 792,00 €	- €	21 792,00 €	17 433,60 €	10 896,00 €	7 440,00 €	7 440,00 €
THORRENC	Travaux de voirie et réaménagement de la salle communale	93 620,00 €	- €	93 620,00 €	74 896,00 €	46 810,00 €	49 510,90 €	46 810,00 €
VANOSC 1	P1: Installation d'une chaudière bois	214 153,30 €	122 230,30 €	91 923,00 €	49 092,34 €	45 961,50 €	55 221,75 €	20 000,00 €
VANOSC 2	P2 : Rénovation voirie suite aux inondations	95 243,17 €	52 000,00 €	43 243,17 €	24 194,54 €	21 621,59 €	35 221,75 €	21 600,00 €
VANOSC 3	P3 : Rénovation Annexe bas	11 305,81 €	- €	11 305,81 €	9 044,65 €	5 652,91 €	13 621,75 €	5 600,00 €
VERNOSC 1	Réhabilitation, agrandissement, rénovation énergétique, accessibilité de la salle des jeunes	287 500,00 €	201 250,00 €	86 250,00 €	28 750,00 €	43 125,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
VINZIEUX 1	Projet 1 : Réhabilitation de l'ancienne école et aménagement du centre bourg	744 569,92 €	500 000,00 €	244 569,92 €	95 655,94 €	122 284,96 €	134 577,57 €	90 000,00 €
VINZIEUX 2	Projet 2 : Travaux de voirie	32 970,00 €	6 594,00 €	26 376,00 €	19 782,00 €	13 188,00 €	44 577,57 €	13 188,00 €
VINZIEUX 3	Projet 3 : Panneaux affichage & Circuit patrimonial	3 291,00 €	- €	3 291,00 €	2 632,80 €	1 645,50 €	31 389,57 €	1 645,50 €
VOCANCE	Trvx de refection de voirie - Rue St Michel jusqu'au lotissement les Pins - Phase 2	70 393,00 €	20 000,00 €	50 393,00 €	36 314,40 €	25 196,50 €	129 331,40 €	7 590,00 €
								975 303,80 €

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5 VI,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2021-316 du 27 septembre 2021 approuvant la mise en place d'un fonds de solidarité et le règlement d'attribution des fonds de concours afférent,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2024-104 du 27 juin 2024 approuvant les attributions de fonds de concours 2024,

**Considérant** la demande de la commune de Monestier, d'annuler l'attribution du fonds de concours 2024 à hauteur de 4 570,40 € pour un projet d'étude de logement de ferme communale,

**Considérant** la demande de la commune de Serrières, d'annuler l'attribution du fonds de concours 2024 à hauteur de 44 378 € pour un projet de rénovation énergétique des Cités Bellerives,

**Considérant** la demande de la commune de Vinzieux, d'annuler l'attribution du fonds de concours 2024 à hauteur de 50 000 € pour un projet de de réhabilitation de l'ancienne école et d'aménagement du centre bourg,

**Considérant** les demandes de fonds de concours 2025 présentées par les 16 communes précitées,

**Considérant** que les montants de fonds de concours 2025 demandés pour les 36 dossiers présentés n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil communautaire, après en avoir,

### DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

**ACTE** les demandes des communes de Monestier, Serrières, et Vinzieux, concernant l'abrogation de l'attribution des fonds de concours 2024, respectivement à hauteur de :

- 4 570,40 €, suite à l'abandon de son projet d'étude de logement de ferme communale, pour la commune de Monestier,
- 44 378 €, suite à une modification des montants de son projet de rénovation énergétique des Cités Bellerives, pour la commune de Serrières,
- 50 000 €, suite à une modification des montants de son projet de réhabilitation de l'ancienne école et d'aménagement du centre Bourg, pour la commune de Vinzieux,

**DÉCIDE** de restituer les sommes attribuées en 2024 sur le solde 2025 des enveloppes de fonds de concours des communes de Monestier, Serrières, et Vinzieux, en relevant leur montant respectif à :

- 118 454,78 € pour la commune Monestier,
- 162 000 € pour la commune de Serrières,
- 134 577,57 € pour la commune de Vinzieux,

**ATTRIBUE** aux communes les montants de fonds de concours 2025 détaillés dans le tableau ci-dessous :

SAINT MARCEL LES ANNONAY 1	Projet 1: Travaux de voirie suite aux inondations	33 930,00 €	13 572,00 €	20 358,00 €	13 572,00 €	10 179,00 €	64 924,08 €	10 179,00 €
SAINT MARCEL LES ANNONAY 2	Projet 2: Equipements de la salle culturelle	2 434,36 €	- €	2 434,36 €	1 947,49 €	1 217,18 €	54 745,08 €	1 217,18 €
SAINT MARCEL LES ANNONAY 3	Projet 3: Aménagement de l'espace d'accueil de la bibliothèque municipale	4 864,53 €		4 864,53 €	3 891,62 €	2 432,27 €	53 527,90 €	2 432,27 €
SAINT MARCEL LES ANNONAY 4	Projet 4: Acquisition d'un godet pour le tracteur municipal	11 200,00 €	- €	11 200,00 €	8 960,00 €	5 600,00 €	51 095,63 €	5 600,00 €
SAINT MARCEL LES ANNONAY 5	Projet 5: Réhabilitation de la salle polyvalente - tranche 2	839 151,00 €	300 000,00 €	539 151,00 €	371 320,80 €	269 575,50 €	45 495,63 €	45 495,63 €
SERRIERES 1	P1 Rénovation énergétique des cités Bellerives	268 502,00 €	162 818,00 €	105 684,00 €	51 983,60 €	52 842,00 €	162 000,00 €	51 983,60 €
SERRIERES 2	P2 Rénovation énergétique écoles	348 614,00 €	224 892,00 €	123 722,00 €	53 999,20 €	61 861,00 €	110 016,40 €	53 999,20 €
SERRIERES 3	P3 Rénovation d'un local commercial rue Seyve Buisset	156 154,00 €	94 846,00 €	61 308,00 €	30 077,20 €	30 654,00 €	56 017,20 €	30 077,20 €
SERRIERES 4	P4 Aménagement et reprofilage bas port	57 000,00 €	20 000,00 €	37 000,00 €	25 600,00 €	18 500,00 €	25 940,00 €	18 500,00 €
SERRIERES 5	P5 Rénovation de 2 appartements cités Florales	21 792,00 €		21 792,00 €	17 433,60 €	10 896,00 €	7 440,00 €	7 440,00 €
THORRENC	Travaux de voirie et réaménagement de la salle communale	93 620,00 €	- €	93 620,00 €	74 896,00 €	46 810,00 €	49 510,90 €	46 810,00 €
VANOSC 1	P1: Installation d'une chaudière bois	214 153,30 €	122 230,30 €	91 923,00 €	49 092,34 €	45 961,50 €	55 221,75 €	20 000,00 €
VANOSC 2	P2: Rénovation voirie suite aux inondations	95 243,17 €	52 000,00 €	43 243,17 €	24 194,54 €	21 621,59 €	35 221,75 €	21 600,00 €
VANOSC 3	P3: Rénovation Annexe bas	11 305,81 €		11 305,81 €	9 044,65 €	5 652,91 €	13 621,75 €	5 600,00 €
VERNOSC 1	Réhabilitation, agrandissement, rénovation énergétique, accessibilité de la salle des jeunes	287 500,00 €	201 250,00 €	86 250,00 €	28 750,00 €	43 125,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
VINZIEUX 1	Projet 1: Réhabilitation de l'ancienne école et aménagement du centre bourg	744 569,92 €	500 000,00 €	244 569,92 €	95 655,94 €	122 284,96 €	134 577,57 €	90 000,00 €
VINZIEUX 2	Projet 2: Travaux de voirie	32 970,00 €	6 594,00 €	26 376,00 €	19 782,00 €	13 188,00 €	44 577,57 €	13 188,00 €
VINZIEUX 3	Projet 3: Panneaux affichage & Circuit patrimonial	3 291,00 €	- €	3 291,00 €	2 632,80 €	1 645,50 €	31 389,57 €	1 645,50 €
VOCANCE	Trvx de refection de voirie - Rue St Michel jusqu'au lotissement les Pins - Phase 2	70 393,00 €	20 000,00 €	50 393,00 €	36 314,40 €	25 196,50 €	129 331,40 €	7 590,00 €
								975 303,80 €

**AUTORISE** monsieur le président à signer les conventions à intervenir avec les communes,

**PRÉCISE** que les dépenses seront imputées au budget principal chapitre 204, sous rubrique 020, nature 2041412,

**CHARGE** monsieur le président, ou son représentant dûment habilité, de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 avril 2025

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*